

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **13 MAI 2022**

**portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Béatrice LAUWICK, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de mission au département des peintures, musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Mme Brigitte BATTINI, cheffe de travaux d'art, branche d'activité professionnelle « création contemporaine », spécialité « céramique », atelier filage dorure, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;

- M. Jérôme DEMAREZ, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité « céramique », atelier tournage et calibrage, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Mme Sylvie HEBRARD, technicienne d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité « céramique », atelier peinture, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

## Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Mme Brigitte BATTINI, cheffe de travaux d'art, branche d'activité professionnelle « création contemporaine », spécialité « céramique », atelier filage dorure, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **13 MAI 2022**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES